



## Règlement intérieur de Polytech Grenoble

Polytech Grenoble est régie par les règlements intérieurs des structures auxquelles elle est rattachée.

Le présent règlement intérieur s'articule en complémentarité avec les trois documents (internes à l'école) suivants :

- Statuts de l'École
- Règlement des études et modalités de contrôle des connaissances
- La charte de bonne conduite

### Article 1 : Horaires d'ouverture et accès au bâtiment

#### A. Horaires

Le bâtiment est ouvert du lundi au vendredi (hors interruptions pédagogiques) jusqu'à 20h00.

L'accès se fait via :

- Hall A : 7h30 – 18h00
- Hall B et garage à vélo (accès par badge) : 7h30 – 19h00

Si les horaires sont amenés à changer ponctuellement, les usagers en seront informés par voie d'affichage.

Pendant les périodes d'interruptions pédagogiques, le bâtiment est fermé sous alarme.

Un plan du bâtiment est disponible en annexe du présent règlement.

#### B. Badges

Un badge est remis à chaque usager de l'école. Il leur permet l'accès à différentes salles de l'école en fonction de leur statut. Ce badge, strictement personnel, reste la propriété de l'école et doit être restitué sur demande.

Toute utilisation du badge par une autre personne que son détenteur est susceptible d'engager la responsabilité de celui-ci.

Il est demandé de déclarer le plus tôt possible à la direction, la perte ou le vol de badge sous peine de voir la responsabilité de son détenteur engagée en cas d'utilisation frauduleuse. Les badges perdus, volés ou endommagés pourront être remplacés moyennant le paiement du tarif en vigueur au moment des faits.



## Article 2 : Accès aux espaces de l'Ecole

### A. Espaces autorisés

L'accès aux salles d'enseignement du deuxième et du troisième étage se fait par l'escalier du hall B (voir plan ci-dessous) ou par l'escalier du hall C.

Les salles qui ne sont pas en accès restreint avec badge sont libres d'accès pour des sessions de travail pour les usagers de l'école tant que leur utilisation n'entrave pas le bon déroulé des enseignements.

Les réservations de salles pour un autre objet (réunions associations école...) nécessitent l'autorisation de la direction de l'école (demande 15 jours à l'avance au secrétariat de direction).

### B. Espaces accessibles sous conditions

Certaines salles, en accès restreint, sont verrouillées par badge (en fonction du statut des usagers).

L'accès à la terrasse du 3<sup>ème</sup> étage est interdite sauf évacuation du bâtiment ou sur autorisation écrite préalable de la direction de l'école.

L'accès au monte-charge est strictement interdit. Il ne peut servir qu'au transport de matériel par les personnels autorisés.

### C. Garage à vélo

Un garage à vélo, accessible par badge, est disponible dans l'établissement. L'école ne peut être tenue responsable de tout vol ou dégradation sur les vélos et matériels. Il incombe aux usagers de l'école de sécuriser correctement leurs vélos et matériels afin d'éviter les vols.

## Article 3 : Utilisation des espaces et du matériel

### A. Matériel Informatique

L'utilisation des matériels informatiques et du réseau de Polytech Grenoble est subordonnée au respect de la charte informatique de l'UGA et des conditions particulières édictées pour Polytech Grenoble.

### B. Consommations de nourriture / boissons

La consommation de nourriture et de boissons est autorisée uniquement dans les espaces dédiés. Elle n'est en aucun cas autorisée dans les salles d'enseignement ni dans les couloirs.

La cafétéria de l'école, située au rez-de-chaussée est dédiée en priorité à des fins de restauration. Par conséquent, de 12h15 à 13h30, les autres activités n'y sont admises que dans la mesure où cette priorité est respectée.

### C. Espaces fumeurs

Il est strictement interdit de fumer et vapoter à l'intérieur du bâtiment, conformément à la législation en vigueur.

Des cendriers sont disponibles devant chaque hall du bâtiment.

#### Article 4 : Droit d'expression individuelle et collective

Deux types de panneaux d'affichage sont à la disposition des usagers de l'école :

- Panneaux spécifiques concernant les informations propres à chaque spécialité.
- Panneaux d'affichage libre, utilisables par tous les usagers, dans la mesure où ce qui y est exposé n'entre pas en contradiction avec les valeurs du Réseau Polytech.

Mise à jour : 29/06/2023

### Annexe 1 : Plan d'accès de l'école

